



NATIONS UNIES

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



GENERALE

E/CEPAL/1039  
11 avril 1977

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

C E P A L

Commission économique pour l'Amérique latine

Dix-septième session

Guatemala (Guatemala), 25 avril - 5 mai 1977

RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION DU COMITE DE DEVELOPPEMENT  
ET DE COOPERATION DES CARAIBES

(Saint-Domingue, République Dominicaine, 16-22 mars 1977)

77-7-1628

1997  
1998  
1999  
2000

2001  
2002  
2003  
2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

2026

2027

2028

2029

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
Première partie		
PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1-11	1
Participation.....	2- 5	1
Election des membres du Bureau.....	6	2
Ordre du jour.....	7	2
Cérémonie d'ouverture de la Réunion ministérielle	8	3
Approbation du rapport et de la Déclaration de		
Saint-Domingue.....	9-11	4
Deuxième partie		
COORDINATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE.....	12-71	5
RESUME DES DEBATS.....	12-71	5
I. Examen du programme d'activités.....	22-60	9
A. Coopération technique entre les pays des		
Caraïbes.....	31-37	11
B. Le secteur agricole.....	38-42	13
C. Le secteur industriel.....	43-44	13
D. Le secteur social.....	45	14
G. Tourisme.....	46	14
H. Transports et communications.....	47-50	14
K. Coopération régionale.....	51	15
L. Commerce.....	52	15
M. Catastrophes naturelles.....	53	16
E. Santé publique.....	54-55	16
F. Enseignement et culture.....	56-58	16
J. Aménagement de la zone côtière.....	59-60	17
II. Attributions supplémentaires du Bureau de la		
CEPAL pour les Caraïbes.....	61	17
III. Autres conclusions et décisions.....	62-71	17

	<u>Pages</u>
Annexe 1 Programme d'activités proposé par le Comité de développement et de coopération des Caraïbes pour la période à courir jusqu'à sa troisième session.....	22
Annexe 2 Liste de nouvelles propositions.....	33
Annexe 3 Déclaration de Saint-Domingue.....	34
Annexe 4 Incidences financières et budgétaires.....	36
Annexe 5 Liste des participants.....	38
Annexe 6 Liste des documents.....	43

Première partie

PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La deuxième session du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, organe subsidiaire permanent de la Commission économique pour l'Amérique latine, s'est déroulée à Saint-Domingue (République Dominicaine) du 16 au 22 mars 1977. La session a comporté deux phases distinctes: une Réunion technique (16-19 mars) et une Réunion ministérielle (21-22 mars).

Participation 1/

2. Les représentants des Etats membres suivants ont assisté à la deuxième session du Comité: Barbade, Cuba, Grenade, Guyane, Haïti, Jamaïque, République Dominicaine, Surinam et Trinité-et-Tobago. Conformément aux alinéas b) et c) de l'article 3 du mandat de la Commission, les représentants du Belize et des Etats associés des Indes occidentales ont pris part à la session en qualité de membres associés de la CEPAL. Conformément à la résolution 1 (I) du Comité, les Antilles néerlandaises ont assisté à la session en qualité d'observateur.

3. Les représentants des organisations intergouvernementales ci-après de la sous-région ont pris part à la session: secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), Banque de développement des Caraïbes et Marché commun des Antilles orientales.

4. Etaient représentés à la session les organes suivants de l'ONU: Département des affaires économiques et sociales, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ).

---

1/ La liste complète des participants se trouve à l'annexe 5.

5. Enfin, des observateurs représentaient les institutions spécialisées du système des Nations Unies énumérées ci-après: Organisation Internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la Santé (OPS/OMS), Banque mondiale, Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Centre CNUCED/GATT du commerce international, Union postale universelle (UPU) et Union internationale des télécommunications (UIT).

Election des membres du Bureau

6. Les membres du Bureau élus pour la Réunion technique ont été les suivants:

Président: Milton Messina (République Dominicaine)

Vice-Présidents: Gilbert Graham (Belize)  
Carlos M. Salsamendi (Cuba)

Rapporteur: Trevor Harker (Jamaïque)

Les membres du Bureau élus pour la Réunion ministérielle ont été les suivants:

Président: Ramón Emilio Jiménez (République Dominicaine)

Vice-Présidents: George Price (Belize)  
Isidoro Malmierca Peoli (Cuba)

Rapporteur: Derick R. Heaven (Jamaïque)

Ordre du jour

7. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour de la deuxième session du Comité:

1. Discours d'ouverture

2. Election du Bureau

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Coordination du programme de travail du Comité:

a) Rapport de la Réunion inter-organisations (New York, 28-30 juin 1976)

i) Paramètres des activités du Comité et possibilités de réorienter les ressources disponibles

ii) Classification des possibilités d'action

/b) Actions

- b) Actions concrètes déjà entreprises: Rapport présenté par le Secrétariat du Comité.
5. Nouvelles propositions
6. Programme d'activités incluant les réunions spécialisées:
- a) Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes
  - b) Organisation des Nations Unies et institutions spécialisées.
7. Conclusions et recommandations émanant des réunions régionales tenues sous les auspices de la CEPAL et leur application dans la région du Comité.
- a) Conférence latino-américaine CEPAL/FAO sur l'alimentation
  - b) Réunion régionale des pays d'Amérique latine et des Caraïbes préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur l'eau
  - c) Conférence régionale préparatoire pour l'Amérique latine sur les établissements humains.
8. Questions diverses.
9. Lieu et date de la troisième session.
10. Examen et approbation du rapport et de ses incidences financières éventuelles.

Cérémonie d'ouverture de la Réunion ministérielle

8. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 21 mars 1977, en présence de M. Carlos Rafael Goico Morales, Vice-Président de la République Dominicaine. Des allocutions ont été prononcées par M. Isidoro Malmierca Peoli, Ministre des affaires étrangères de Cuba et représentant du pays hôte lors de la première session du Comité; M. Enrique V. Iglesias, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine; M. George Price, Premier ministre du Belize, au nom des délégations participantes et M. Ramón Emilio Jiménez, Ministre des affaires étrangères de la République Dominicaine, qui a pris la parole au nom du gouvernement du pays hôte.

/Approbation du

Approbation du rapport et de la Déclaration  
de Saint-Domingue

9. Le rapport soumis par la Réunion technique, ainsi que les décisions sur les priorités, la coordination de la planification, le lieu de la prochaine session du Comité et d'autres questions approuvées lors d'une réunion officieuse des chefs de délégation, ont servi de base aux débats et décisions de la Réunion ministérielle.

10. A sa dernière réunion plénière, le Comité a approuvé à l'unanimité la Déclaration de Saint-Domingue qui avait également été approuvée à l'unanimité à la réunion officieuse des chefs de délégation (voir annexe 3).

11. Conformément à la pratique normale aux Nations Unies, le Comité a adopté son rapport après avoir été informé par le secrétariat des incidences financières des recommandations qu'il contient (voir annexe 4).



Deuxième partie

COORDINATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITE

RESUME DES DEBATS

12. La deuxième session du Comité a passé en revue les résultats de la réunion interorganisations tenue à New York en juin 1976, y compris les résultats des consultations tenues ultérieurement avec les institutions spécialisées. A la lumière de ces consultations, il est apparu que les travaux entrepris avaient atteint divers degrés d'avancement, lesquels peuvent être rangés dans trois catégories principales:

- i) programmes à exécuter conjointement par le secrétariat du Comité et les institutions spécialisées et pour lesquels on dispose de ressources spécifiques ainsi que d'un calendrier d'exécution;
- ii) action spécifique étudiée en détail mais pour laquelle on ne dispose pas encore de ressources ni d'un calendrier d'exécution;
- iii) propositions à étudier en détail.

13. Conformément au mandat assigné au secrétariat par le Comité à sa première session, on s'est particulièrement attaché aux points suivants:

- i) questions régionales compatibles avec les activités d'intégration en cours et collectivement profitables;
- ii) utilisation de ressources sur une base régionale en vue d'assurer à tous les pays une participation et un profit;
- iii) utilisation des compétences régionales y compris en méthodologie et technologie.

/Généralités

Généralités

14. Les représentants ont réaffirmé leur adhésion à la Déclaration constitutive approuvée par le Comité à La Havane et entériné sa validité. Ils ont déclaré que les activités du secrétariat du Comité étaient conformes au mandat dont il avait été investi à la première session.

15. Ils se sont félicités des efforts de coopération et de coordination réalisés notamment en organisant la Réunion inter-organisations. Toutefois, on a souligné qu'il faudrait accroître la coopération horizontale, étendre les projets en cours à d'autres pays et utiliser les experts et les données d'expérience des pays membres lors de l'exécution de projets régionaux. On a insisté sur le fait que la coopération horizontale assurée par l'intermédiaire du Comité devrait être pragmatique et centrée sur des domaines où il est possible d'agir d'urgence. Il a été convenu que le secrétariat du Comité étudierait ces diverses sphères d'action plus avant, après avoir consulté les institutions spécialisées, le PNUD et les autres organes de l'O.N.U. intéressés.

16. Les représentants ont souligné les marques distinctives que la région doit aux problèmes particuliers auxquels se heurtent tous les pays qui en font partie et la nature particulière des formes de coopération régionale qu'impliquent pour les pays concernés leurs caractéristiques communes. Les participants se sont inquiétés du chevauchement géographique des activités menées dans le cadre du système sous-régional des Nations Unies et ils ont suggéré d'adopter, au moins comme objectif à long terme, un critère unifié pour le quadrillage de la région par les diverses institutions spécialisées des Nations Unies. Sur ce point, on a souligné qu'il conviendrait de faire preuve de plus de flexibilité dans l'acheminement des ressources et d'éviter les doubles emplois, du point de vue institutionnel notamment.

17. Il a été convenu que pour faciliter la coopération horizontale, le secrétariat du Comité devrait, conjointement avec les gouvernements, les organisations et les institutions participant au programme, faire l'inventaire des services, compétences et moyens techniques existant dans la sous-région, encourager la mise en comun des ressources et s'assurer des appuis efficaces. Il faudrait aussi donner plus d'importance à l'exécution des projets existants qu'à la préparation des tâches nouvelles et améliorer à cette fin les structures existantes; il conviendrait aussi d'encourager les échanges bilatéraux entre les pays de la région.

18. On a aussi fait remarquer qu'il faudrait modifier la nature de l'assistance technique et on a suggéré d'utiliser les compétences locales en recourant en outre, au besoin, à des consultants à court terme, tandis qu'on ne ferait appel à des consultant à long terme qu'en l'absence de compétences locales. Enfin, on a souligné la nécessité d'une mise en valeur des ressources humaines qui tienne compte de la complémentarité des tâches à accomplir, et on a suggéré de recourir pour ce faire à des programmes de formation.

19. Le Comité a réaffirmé les principes d'action énoncés dans la Déclaration constitutive adoptée à sa première session, à savoir que pour toutes les activités exercées dans la sous-région, on devrait s'évertuer à tirer parti de toutes les sources de financement - gouvernements des pays membres, PNUD, PNUE, FAO et autres institutions spécialisées et sources de fonds - et à assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles. On a aussi souligné qu'en exécutant ces activités, il conviendrait d'utiliser pleinement l'expérience déjà acquise par les schémas d'intégration de la sous-région.

20. Le Comité s'est intéressé à la promotion par le secrétariat, en coordination avec le programme entrepris par le PNUD et les institutions spécialisées pour renforcer la collaboration technique horizontale entre les pays en développement, d'une coopération technique entre les pays de la sous-région faisant intervenir leurs

/propres capacités

propres capacités humaines et institutionnelles, ainsi que d'une coopération technique avec d'autres pays et sous-régions d'Amérique latine.

21. En général, le Comité a approuvé les activités spécialement conçues ou modifiées par les institutions spécialisées pour satisfaire aux priorités du Comité, telles qu'elles sont énoncées dans le rapport de la Réunion interorganisations.

## I. EXAMEN DU PROGRAMME D'ACTIVITES

22. Le Comité a examiné le programme d'activités proposé jusqu'à la troisième session sur la base du document E/CEPAL/CDCC/18, tel qu'il a été modifié, dont le texte est annexé au présent rapport. Pour chaque question, le Comité a examiné le document pertinent qui regroupe les propositions du secrétariat, des institutions spécialisées et des gouvernements.<sup>2/</sup>

23. En ce qui concerne les nouvelles propositions,<sup>3/</sup> il a été convenu qu'elles seraient communiquées par le secrétariat aux gouvernements membres aux fins d'évaluation, en vue d'en déterminer l'intérêt et la viabilité. Il a été convenu également que cette méthode serait adoptée à l'avenir pour toutes les nouvelles propositions.

24. Le Comité a décidé que, pour chaque secteur, il demanderait à l'institution spécialisée ou à l'organisation internationale compétente d'exposer son point de vue et d'indiquer par ailleurs l'appui et les ressources spécifiques qu'elle serait en mesure de fournir pour les activités en question.

25. Le Comité a également convenu que pour étudier et approuver les activités, les programmes et les projets à exécuter, le secrétariat devrait tenir compte des diverses idées et propositions nouvelles formulées par les gouvernements membres au cours du débat.

26. En ce qui concerne les deux réunions d'experts au sujet desquelles le Comité a donné son accord dans le cadre de l'exécution du Programme de travail, à savoir une réunion de bibliothécaires et documentalistes et une réunion consacrée aux barrières linguistiques, si aucun gouvernement membre n'était en mesure de les patronner et d'en assumer les frais, l'UNESCO pourrait envisager d'offrir une aide financière à condition que deux gouvernements membres au moins en fassent la demande dans le cadre du programme de participation de l'UNESCO. Le Comité a accepté l'offre du gouvernement belizien

---

<sup>2/</sup> Voir la liste des documents présentés par le secrétariat dans l'annexe 6.

<sup>3/</sup> Voir la liste des nouvelles propositions dans l'annexe 2.

d'accueillir la réunion consacrée aux barrières linguistiques. Une aide financière sera demandée à l'UNESCO pour couvrir une partie des frais.

27. Si l'on n'obtenait pas cette aide, la dix-septième session de la CEPAL et la prochaine Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies devraient examiner et approuver les incidences financières de ces réunions.

28. En ce qui concerne deux autres réunions décidées lors de la première session du Comité, à savoir une réunion consacrée au droit de la mer et une réunion des recteurs d'université, le Comité a décidé que, les circonstances ayant changé, il n'était pas nécessaire de les convoquer pour l'instant.

29. Conformément aux mandats reçus du Comité à propos de l'exécution du Programme de travail dans ses divers secteurs, le Comité a convenu que le secrétariat distribuerait aux gouvernements membres les programmes modifiés, compte tenu des propositions présentées par les gouvernements membres durant la session, des contributions de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et de celles auxquelles pourrait donner lieu la réunion interorganisations convoquée par la CEPAL à Saint-Domingue en vue de suivre l'exécution du Programme de travail du Comité.

30. Il a été convenu que les gouvernements devraient être tenus mieux informés de l'évolution du programme de travail sur une base continue, grâce notamment à une mission qui se rendrait dans les pays immédiatement avant les sessions du Comité. A cette fin, il a également été décidé que le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes devrait publier un bulletin bimensuel consacré aux progrès réalisés dans l'exécution du Programme de travail, sans préjudice des consultations directes avec les différents gouvernements, si besoin est.

A. Coopération technique entre les pays des Caraïbes 4/

31. Le Comité s'est félicité de la création, au secrétariat du Comité, du Centre de documentation qui devrait être coordonné avec d'autres organes de la région se consacrant à des activités connexes. Les gouvernements membres et les institutions spécialisées ont appuyé ses activités.

32. On a fait observer qu'une assistance technique et financière serait nécessaire pendant cinq ans environ pour rendre le Centre totalement opérationnel. L'UNESCO fournirait une assistance sous la forme d'une étude de faisabilité.

33. Il a été convenu qu'une réunion de bibliothécaires et documentalistes devrait être organisée en vue de déterminer l'importance à donner au Centre.

34. En ce qui concerne les efforts tendant à surmonter les barrières linguistiques, le Comité a convenu que le programme devrait être exécuté en accordant une attention particulière et prioritaire aux besoins des pays de la sous-région qui ne disposent pas actuellement d'équipements pour la formation linguistique ou dont l'équipement est insuffisant.

35. Il a été convenu que dans le cadre de l'enquête par pays actuellement en cours, il faudrait accorder une attention particulière à l'identification des groupes prioritaires, notamment les journalistes et autres spécialistes des communications, sur lesquels les efforts et les activités connexes devraient être axés les premiers temps. Au cours d'une période transitoire, il conviendrait de recourir au maximum aux équipements disponibles dans d'autres parties de la sous-région en vue de subvenir aux besoins urgents des pays qui manquent d'équipements de formation. Cette question ferait l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité.

---

4/ L'intitulé des diverses rubriques correspond à celui du Programme de travail de la première session du Comité.

### Science et technique

36. Le Comité a convenu de créer un Conseil de la science et de la technique et un Conseil du développement économique et social. Les participants à la Réunion ont souligné l'importance de l'application de la science et de la technique au développement de la sous-région et la nécessité pour le Comité de participer davantage aux programmes de développement relatifs à l'application et au transfert de la science et de la technique et au développement de techniques locales dans la sous-région. Les participants ont également convenu que le secrétariat du Comité devrait entamer des consultations avec les gouvernements membres et avec les institutions spécialisées en vue de déterminer l'opportunité de convoquer une réunion spécialisée pour définir une politique applicable aux sciences et aux techniques et adopter des méthodes et des stratégies communes, en tant que contribution sous-régionale à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique qui doit avoir lieu en 1979. Il a été convenu en outre qu'il faudrait créer au secrétariat du Comité un service qui travaillerait en collaboration avec le Conseil antillais de la science et de la technique et servirait de secrétariat à ces deux conseils. Le Conseil du développement économique et social devrait s'occuper tout particulièrement des problèmes de la jeunesse. Des études de préfaisabilité seraient également effectuées dans ce domaine.

### Education permanente

37. Le Comité a approuvé les projets relatifs à cette question figurant dans le document E/CEPAL/CDCC/19 qui tendent à la création d'une Entreprise antillaise de production et de distribution de matériels imprimés et audiovisuels et d'un réseau de Centres de recherche et d'animation culturelles. Les membres de la Réunion ont été informés que l'UNESCO était disposée à envoyer un consultant pour la production et la distribution des livres, si un ou plusieurs Etats membres en faisaient la demande dans le cadre du Projet de participation et, en ce qui concerne les centres de recherche et d'animation culturelles, qu'il serait possible d'envoyer une équipe

/multidisciplinaire en



multidisciplinaire en vue de mettre une stratégie au point, sous réserve toutefois que le Comité ou les Etats membres fassent une demande dans ce sens au Fonds international pour la promotion de la culture avant le mois d'avril 1977.

B. Le secteur agricole

38. En ce qui concerne le secteur agricole, la Comité a reconnu que le Répertoire des associations de producteurs, négociants et exportateurs des produits de l'agriculture et de l'élevage des pays des Caraïbes était utile à tous les pays de la région et qu'il fallait s'efforcer de le compléter.

39. On s'est étonné que cette publication ne soit pas disponible dans les trois langues du Comité et il a été décidé de demander la création d'un poste de traducteur français lors de la prochaine session de l'Assemblée générale.

40. En ce qui concerne le projet relatif aux différents régimes de propriété et d'imposition foncières dans les pays anglophones des Caraïbes, il a été décidé de poursuivre les efforts en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour réaliser cette étude.

41. Le Comité a pris note du fait que la FAO exécutait des projets de développement dans les Antilles, aux niveaux national et sous-régional, qui portaient sur des questions intéressant les pays membres.

42. Le Comité a également pris note des possibilités de consultation technique offertes par le Bureau régional de la FAO dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, notamment en ce qui concerne le commerce extérieur et la coopération régionale dans le secteur agricole.

C. Le secteur industriel

43. En ce qui concerne le secteur industriel, il a été convenu que pour les programmes d'industrialisation régionaux, la coordination de l'assistance technique fournie par les organismes des Nations Unies à l'industrie, dans le cadre des projets régionaux qui seront approuvés, serait assurée par l'intermédiaire du secrétariat du Comité. On devrait

/en outre

en outre s'efforcer de coordonner cette assistance avec les plans de développement nationaux et régionaux.

44. Les efforts en vue de fournir des renseignements sur les techniques industrielles appropriées et sur la mise au point de techniques locales devraient être coordonnés par le Conseil antillais de la science et de la technique.

#### D. Le secteur social

45. Le Comité a approuvé les études proposées pour le secteur social et prié le secrétariat de présenter un programme d'orientation pratique qui fournisse des recommandations concrètes aux gouvernements et expose en détail le programme de travail social de manière aussi précise que les mesures prévues dans le secteur économique. Ce programme de travail pourrait être intégré par secteur au Programme de travail global du Comité.

#### G. Tourisme

46. Le Comité a reconnu la nécessité de procéder à des études en collaboration avec les gouvernements membres qui fourniraient les services nécessaires d'experts. L'Organisation des Nations Unies pourrait apporter une assistance complémentaire à cette étude, dans le cadre notamment du programme de coopération technique.

#### H. Transports et communications

47. Le Comité a été informé qu'une étude financée par le CIDA portant sur les transports maritimes dans la partie orientale des Caraïbes, était effectuée conjointement par la CARICOM, la Banque de développement des Caraïbes et la CEPAL. Il a également pris note du programme auquel participe la CNUCED et qui a été retardé jusqu'à présent faute de moyens financiers, programme qui prévoit des études analogues pour autres pays desservis par le Comité, ainsi que de l'harmonisation du droit maritime dans la région.

48. En ce qui concerne les transports aériens, le Comité a approuvé le projet conjoint CEPAL/OACI prévoyant la réalisation d'une étude sur l'état et les conditions actuelles des transports aériens dans la

/région du

région du Comité; il a convenu d'autre part de nommer des chargés de liaison, ainsi qu'un comité régional d'experts en vue d'accélérer les travaux.

49. Le Comité a appuyé les propositions tendant à réaliser une étude sur les télécommunications. Pour autant que son budget le lui permette, l'UIT a accepté de fournir toute l'assistance qui serait nécessaire pour l'étude prévue. Elle a en outre suggéré d'examiner séparément les services radiophoniques et téléphoniques.

50. Le Comité a pris note d'une étude effectuée par l'Union postale universelle sur les services postaux ainsi que de la conclusion préconisant une forme d'association. Si les Etats membres désiraient envisager cette possibilité, l'UPU fournirait l'assistance technique nécessaire.

#### K. Coopération régionale

51. Le Comité a estimé qu'il convenait d'entreprendre certaines études en vue de promouvoir une coopération plus étroite dans la sous-région. Des experts des Antilles néerlandaises, de Cuba, d'Haïti, de la République Dominicaine et du Surinam collaboreraient à des études portant sur les possibilités et les répercussions des divers types d'association entre la CARICOM et ces pays. Elles seraient suivies d'autres études visant à encourager la coopération avec les groupements latino-américains tels que le Marché commun de l'Amérique centrale, le Groupe andin et la CARICOM, ainsi que leurs rapports éventuels avec des organes régionaux plus vastes tels que le SELA et le GEPLACEA.

#### L. Commerce

52. En ce qui concerne le commerce, le Comité a fait remarquer qu'il serait possible d'obtenir une assistance de la CNUCED en vue de procéder à des études sur l'expansion du commerce antillais et d'identifier les problèmes qui se posent aux pays membres du Comité dans le domaine du commerce international.

M. Catastrophes naturelles

53. Le Comité a appuyé la proposition tendant à entreprendre des études en vue de créer un réseau sous-régional de systèmes d'alerte rapide.

E. Santé publique

54. Le Comité a pris note des activités entreprises dans la région par l'institution pertinente dans le domaine de la santé publique. Il a reconnu l'importance de ce secteur pour le développement et le bien-être de la région.

55. En ce qui concerne les programmes qui s'adressent aux enfants, aux nourrissons, aux jeunes et aux mères, ainsi que les services sanitaires de base dans les régions rurales, l'organisme compétent sera prêt à répondre aux initiatives du Comité dans ces domaines.

F. Enseignement et culture

56. Il a été convenu que les propositions relatives à la préservation du patrimoine culturel et au festival artistique biennal, ainsi que la méthode adoptée pour procéder à des enquêtes préliminaires sur la viabilité de ces projets, seraient soumises aux gouvernements aux fins d'évaluation.

57. Le Comité a pris note des renseignements fournis par l'observateur de l'UNESCO sur le système d'innovations éducatives pour le développement qui était appliqué dans d'autres régions et est proposé actuellement pour la sous-région des Caraïbes, et il l'a considéré comme un cadre approprié pour rationaliser les futurs projets de développement ayant trait à l'éducation dans cette région.

58. L'UNESCO avait effectué une mission de reconnaissance et prévoyait, en vue d'y donner suite, un séminaire de spécialistes sous-régionaux qui devait avoir lieu aux Caraïbes en 1977.

### J. Aménagement de la zone côtière

59. Le Comité a fait observer que des recherches sur l'aménagement de la zone côtière avaient déjà eu lieu. Il était en outre possible d'appuyer des études sur l'établissement des cartes biophysiques et socio-économiques, l'élaboration de programmes nationaux d'administration des régions côtières et l'organisation de stages, de séminaires et de cours de formation dans le cadre du Programme d'économie et de technologie des océans du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

60. L'UNESCO pourrait également entreprendre une mission portant sur l'aménagement des régions côtières.

### II. ATTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES DU BUREAU DE LA CEPAL POUR LES CARAIBES

61. Le Comité a pris note des attributions supplémentaires du Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, qui sont exposées en détail au Chapitre II de l'annexe 1, et les a appuyées.

### III. AUTRES CONCLUSIONS ET DECISIONS

#### Priorités

62. Le Comité a indiqué un certain nombre de questions urgentes qui requièrent l'attention du secrétariat, dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de la culture, du tourisme, des communications, des ressources naturelles et des activités extractives ainsi qu'en ce qui concerne les rapports avec les autres organisations.

63. Pour ce qui est de la culture, le festival artistique biennal des Antilles proposé par la République Dominicaine constituerait le principal centre d'intérêt. Il a été convenu que la République Dominicaine étudierait la possibilité d'organiser le festival les deux premières années.

/64. Quant

64. Quant aux ressources naturelles, il a été décidé que l'accent serait mis sur les activités extractives, et qu'on leur réserverait dans le Programme de travail une rubrique spéciale, dont le texte se lirait comme suit:

"Compte tenu du potentiel de ressources minières existant dans la région et du stade de développement atteint par ce secteur dans plusieurs pays de la région, le secrétariat s'efforcera d'identifier les problèmes liés à l'extraction, au traitement et à la commercialisation des ressources naturelles dans la sous-région. Il sera aussi tenu dûment compte de la possibilité d'échanger des données d'expérience sur l'exercice par les pays de la région de leur pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles."

"Il sera tenu dûment compte des initiatives prises ou prévues dans ce domaine par les gouvernements, les universités et les associations de producteurs. Le secrétariat procédera aux consultations adéquates avec les gouvernements en vue de prendre des mesures pour coordonner les activités à cet égard."

#### Projet CEPAL/PNUE de gestion de l'environnement

65. Le Comité a été informé que le projet de gestion de l'environnement que la CEPAL et le PNUE étaient convenus d'entreprendre conjointement en Amérique latine intéressait aussi bien les pays membres du Comité que la région des Caraïbes, au sens le plus large du terme. D'une manière générale, les gouvernements ont appuyé le projet et demandé que le Comité soit informé de son déroulement lors de ses réunions futures. Dans le cadre de son programme sur l'homme et la biosphère, l'UNESCO a proposé d'entreprendre une mission d'enquête.

#### Stage sur les sociétés transnationales

66. Le Comité a noté que le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales avait organisé un stage de formation consacré aux négociations avec les sociétés transnationales qui aurait lieu en Guyane à la mi-juillet 1977.

67. Il a exprimé l'espoir que tous les pays membres du Comité seraient invités et que les organisateurs envisageraient cette possibilité.

68. Si l'on en faisait la demande, une mission d'étude pourrait également être entreprise en vue d'analyser les effets des sociétés transnationales.

Conclusions et recommandations des réunions régionales organisées sous les auspices de la CEPAL

69. En ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour (Conclusions et recommandations émanant des réunions régionales tenues sous les auspices de la CEPAL et leur application dans la région du Comité), le Comité a convenu que le secrétariat devrait analyser lesdites recommandations et conclusions et présenter aux gouvernements membres celles qui intéressaient le plus directement la sous-région.

Coordination de la planification

70. Le Comité a adopté à l'unanimité la recommandation ci-après sur la coordination de la planification.

Le Comité de développement et de coopération des Caraïbes

Considérant que le rapport de sa première session établit qu'il faut aider les pays de la région à améliorer leur planification pour qu'ils puissent mieux formuler et appliquer des politiques de développement économique, et qu'il recommande en outre d'intensifier la coopération entre les pays antillais et d'instaurer à cette fin un courant systématique d'informations techniques et méthodologiques sur la région,

Ayant présent à l'esprit que dans sa résolution 351 (XVI) de mai 1975, la Commission économique pour l'Amérique latine avait décidé que l'ILPES élargirait ses fonctions et coopérerait aux échanges entre les organes de planification des pays membres, de données d'expérience et des résultats des recherches effectuées dans le domaine de la planification globale, sectorielle et régionale, de manière à prouver les activités de collaboration entre ces pays,

/Considérant que

Considérant que plusieurs ministres et responsables de la planification de pays d'Amérique latine, réunis récemment au Sous-Comité technique de l'ILPES, ont envisagé d'établir une instance permanente dans le cadre du système de la CEPAL et de l'ILPES en vue d'échanger des données d'expérience sur les problèmes que pose le passage à un niveau de développement supérieur ainsi que sur les politiques et mesures adoptées pour les résoudre,

Conscient que l'initiative de créer une instance permanente des planificateurs doit être présentée lors de la Réunion des ministres et des responsables de la planification des pays d'Amérique latine qui aura lieu à Caracas (Venezuela) du 13 au 16 avril et dont l'ILPES assurera le secrétariat technique,

Décide:

D'établir au Comité un mécanisme permettant de réunir les planificateurs des pays antillais, avec le mandat ci-après:

- a) Analyser sur une base continue les problèmes et perspectives des pays du Comité dans le domaine de la planification;
- b) Echanger des données d'expérience sur les questions de fond et les aspects techniques de la planification du développement;
- c) Identifier les mesures communes pouvant aboutir à des plans, programmes et projets de développement économique et social avantageux pour la région antillaise dans son ensemble ou pour certains groupes de pays qui en font partie.

La participation à cet organe d'institutions telles que la Banque de développement des Caraïbes et la CARICOM sera importante.

En tant que secrétariat du Comité, la CEPAL fera office de secrétariat technique de cet organe des planificateurs, tâche pour laquelle il sera assisté de l'ILPES.

/Lorsque le



Lorsque le Système permanent tendant à promouvoir les liens entre ministres et responsables de la planification aura été adopté à la réunion de Caracas, le mécanisme instauré par la présente résolution sera étroitement lié audit Système.

Date et lieu de la troisième session annuelle du Comité

71. Avant la clôture de la deuxième session, le Comité a étudié la question du lieu et de la date de sa troisième session, conformément à l'article 11 de son règlement intérieur. Il a adopté par acclamation la proposition de la délégation jamaïcaine tendant à ce que la prochaine session ait lieu au Belize.

Annexe 1<sup>\*</sup>

PROGRAMME D'ACTIVITES PROPOSE PAR LE COMITE DE DEVELOPPEMENT  
ET DE COOPERATION DES CARAIBES POUR LA PERIODE A COURIR  
JUSQU'A SA TROISIEME SESSION

Le secrétariat a soumis pour examen le programme de travail suivant portant sur la période comprise entre les deuxième et troisième sessions du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Ce programme sera mis à exécution essentiellement par le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes, qui fera toutefois appel à la collaboration d'autres organisations dans la mesure nécessaire pour assurer la réalisation des projets et en tirer le parti maximum.

I. PROGRAMME DE TRAVAIL PREPARE PAR LE COMITE A SA PREMIERE  
SESSION, TENUE A LA HAVANE EN NOVEMBRE 1975

A. Coopération technique entre les pays des Antilles

1. Un Centre de documentation a été créé pour faciliter l'échange de données relatives au développement social et économique. On trouvera dans le document E/CEPAL/CDCC/16 tous les renseignements sur ce centre. Une enquête en cours effectuée par le CELADE et une mission complémentaire de l'UNESCO permettront de déterminer les besoins des usagers et d'inventorier les ressources matérielles et les sources d'approvisionnement disponibles. On envisage de convoquer une réunion d'experts régionaux (bibliothécaires et documentalistes) pour définir précisément à quoi doivent tendre les activités du Centre et les domaines sur les lesquels elles porteront, compte tenu des nécessités actuelles de

---

<sup>\*</sup>/ Ce texte révisé, qui est fondé sur le document E/CEPAL/CDCC/18, tient compte des débats de la Réunion technique et des décisions adoptées par le Comité après examen des propositions qui lui ont été soumises ainsi que des documents E/CEPAL/CDCC/11 et Add.1, 2 et 3 et E/CEPAL/CDCC/19 et Add.1, 2 et 3. Ces propositions ont parfois été complétées par les délégations participantes lors de certaines interventions.

coordination et de développement. La nature de l'assistance fournie par l'UNESCO est décrite en détail à la section I du document E/CEPAL/CDCC/19, établi en commun par la CEPAL et l'UNESCO.

2. Pour mettre au point des mesures et programmes en vue de supprimer les barrières linguistiques, on envisage a) de charger une mission commune CEPAL/UNESCO de déterminer en collaboration avec les hauts fonctionnaires des pays intéressés les groupes visés en priorité, et b) d'organiser une réunion d'experts qui donneraient leur avis sur les méthodes d'enseignement appropriées aux différents groupes. On se préoccupera essentiellement des besoins des pays qui ne disposent pas à l'heure actuelle, ou seulement dans une mesure très limitée, de services d'enseignement linguistique. Les propositions sont exposées en détail dans le document E/CEPAL/CDCC/19, à la section II.

3. Pour renforcer la collaboration entre les différents systèmes universitaires et d'autres centres nationaux de recherche, on envisage de créer un Conseil de la science et de la technique et un Conseil du développement social et économique. Ils serviraient l'un et l'autre avant tout à stimuler la recherche et à favoriser l'échange de données d'expérience et de connaissances entre les institutions et les savants des pays des Caraïbes. On compte créer au secrétariat un Groupe des questions scientifiques et techniques qui prêterait ses services au Conseil de la science et de la technique. L'appui fourni par l'UNESCO est décrit en détail dans le document E/CEPAL/CDCC/19, à la section III.

4. On compte mettre au point un projet commun CEPAL/UNESCO visant à mobiliser les pays antillais dans une entreprise multinationale d'éducation permanente et à mettre sur pied un réseau de centres pour la reconstitution du patrimoine culturel et l'animation culturelle. Cette entreprise consistera d'abord à fournir des matériaux imprimés et audiovisuels aux organes de communication existants et à veiller à en assurer la diffusion et à en faciliter l'accès au public. On s'efforcera, ce faisant, de répondre aux besoins des usagers - émetteurs et récepteurs - des organes de communication. La viabilité d'un tel

projet - dont le détail est exposé à la section IV du document E/CEPAL/CDCC/19 - et les modalités d'exécution feront l'objet d'entretiens avec des fonctionnaires des gouvernements.

B. Secteur agricole

1. Ayant assuré la publication du Répertoire des associations de producteurs, négociants et exportateurs des produits de l'agriculture et de l'élevage des pays antillais, on va maintenant s'efforcer de rapprocher ces associations et de faciliter les échanges entre elles. Le Répertoire sera dorénavant publié dans les trois langues en usage au Comité de développement et de coopération des Caraïbes.
2. On effectuera des projections de la demande pour certaines cultures vivrières.
3. On sélectionnera la produits de l'agriculture et de l'élevage de la région qui se prêtent à la transformation industrielle au niveau local et régional.
4. On continuera de publier le recueil biennal qui paraît sous le titre de Statistiques agricoles des pays antillais et on s'efforcera d'y inclure des renseignements sur les prix.
5. On envisage d'entreprendre une étude sur les différents régimes de propriété et d'imposition foncières dans laquelle on analyserait la nature et l'importance des contraintes qui pèsent sur le développement et l'emploi en vue de mettre au point des modèles mieux adaptés aux besoins des pays. On s'efforcera de trouver des sources de financement extrabudgétaires pour réaliser ce projet.

C. Secteur industriel

1. On se propose au départ de faire un inventaire des ressources en personnel de la région, ce qui permettrait de tenir à la disposition des pays membres une liste ou un répertoire des compétences disponibles; on veillera, par ce faire, à s'assurer la coopération des gouvernements.
2. On prendra les premières mesures en vue d'assurer la coordination appropriée de l'assistance technique avec les organes appropriés de l'ONU, dans le sens approuvé par le Comité.

3. En collaboration avec le Conseil antillais de la science et de la technique, on s'emploiera avec la coopération des institutions intéressées, à fournir des renseignements sur les techniques industrielles appropriées.

4. On s'emploiera également à établir des liens entre les organismes de recherche et les instituts techniques existant dans la région afin d'assurer, grâce à l'intégration des activités et à la coopération, une utilisation optimale des ressources et de répondre plus largement aux besoins de la région en matière de technologie.

#### D. Secteur social

1. On continuera d'étudier l'évolution des structures sociales dans chaque pays. Autre fin, on classera et analysera les diverses situations qui se présentent d'un pays membre à l'autre et au sein d'un même pays. Ces études permettront de formuler plus facilement une politique de développement social.

2. On continuera également de s'intéresser à la main-d'oeuvre, non plus sous l'angle démographique, mais en analysant ses diverses utilisations dans des systèmes économiques différents en vue de planifier l'augmentation des taux de l'emploi.

3. On mettra au point un programme détaillé d'action sociale dans différents domaines - mise en valeur des ressources humaines, santé, chômage, analphabétisme et sous-alimentation, entre autres - programme qui s'intégrera à toutes les études économiques pertinentes.

#### G. Tourisme

Il est nécessaire, pour formuler une approche régionale, a) d'analyser l'influence du tourisme sur le plan social, b) d'évaluer les avantages économiques réels qu'il peut apporter et c) d'examiner quels sont les concessions, les stimulants et les installations propres à favoriser le développement du tourisme. Il faudra des ressources supplémentaires pour réaliser ces études et l'on propose que les gouvernements membres fournissent les services d'experts nécessaires pour les exécuter, sous la conduite du secretariat du Comité.

H. Transports et communications

1. On exécute actuellement une étude, en collaboration avec la CARICOM, pour déterminer l'origine et la destination des marchandises transportées par caboteurs entre les îles des Antilles orientales. Les données obtenues seront utilisées dans l'étude d'investissement de la Banque de développement des Caraïbes sur la WISCO. Elles devraient fournir des détails sur les itinéraires que devrait emprunter cette compagnie maritime et sur les types de navires dont elle a besoin.
2. Les travaux se poursuivront, en collaboration avec les autres organismes compétents de la région, pour mettre au point des services réguliers, fiables et efficaces qui compléteront ceux de la WISCO, de la NAMUCAR et des autres compagnies maritimes internationales, et pour créer des services de transbordement dans la région.
3. On réalisera des études pour déterminer quel est le type de matériel convenant le mieux à ces services pour favoriser la standardisation.
4. On compte entreprendre une étude sur la situation actuelle des transports aériens dans la région du Comité, étude qui permettra de proposer des améliorations dans les horaires et les itinéraires, les types d'avions et le matériel - tant du point de vue économique que technique - et l'infrastructure (aéroports et services de navigation) ainsi que la rationalisation des arrangements en matière de transport aérien. On établira une série de rapports périodiques.
5. Des experts régionaux étudieront les services de télécommunications et les services postaux de la région et établiront un rapport décrivant le système actuel, ses insuffisances et les difficultés qu'il suscite. Ensuite, on constituera de petits groupes de travail, qui étudieront le système actuel à la fois du point de vue des administrateurs et des usagers. Leurs travaux seront coordonnés par le Bureau de la CEPAL pour les Caraïbes. Ces groupes de travail pourraient organiser et réaliser une étude régionale des services. Les résultats

seront analysés et les recommandations en vue d'une amélioration du système seront présentées aux gouvernements pendant la période de travail suivante (c'est-à-dire entre la troisième et la quatrième sessions du Comité).

I. Ressources marines

On s'efforcera autant que possible d'aider les Etats membres du Comité à entreprendre des activités particulières en coordination avec les organismes compétents.

K. Coopération régionale

1. On réalisera des études en vue de promouvoir une collaboration et une coopération plus étroites entre les mouvements d'intégration de la sous-région. La CEPAL mène actuellement dans ce domaine des études parallèles sur le Marché commun d'Amérique centrale et le Groupe andin. Sur la base de ces études ainsi que d'autres réalisées ultérieurement, on effectuera une étude comparative en vue d'encourager la coopération.

2. On étudiera également les possibilités et les conséquences de l'adoption de diverses formes d'association entre la CARICOM et les autres pays membres du Comité. L'assistance d'experts provenant des pays en question sera nécessaire pour ces études, qui seront coordonnées par le secrétariat du Comité.

3. On effectuera des études sur les avantages que pourraient obtenir les pays des Caraïbes en participant au Système économique latino-américain (SELA), ce qui permettrait de rapprocher leurs objectifs et leurs intérêts de ceux des autres pays d'Amérique latine.

4. On s'efforcera d'encourager la coordination des mesures prises avec l'Association des pays d'Amérique latine et des Caraïbes exportateurs de sucre (GEPLACEA) pour défendre les intérêts des pays membres producteurs dans le domaine du commerce et également pour favoriser l'échange de données d'expérience sur les techniques, la production, la recherche - développement, aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie.

L. Commerce

Un expert des politiques commerciales devrait être recruté au cours de 1977. On prévoit qu'il réalisera:

- une analyse de la structure des échanges de produits déterminés entre chaque pays pris individuellement et des pays tiers;
- des études sur les obstacles aux échanges de produits déterminés importants, par exemple sur les tarifs, les autres barrières commerciales, les transports, etc.;

en vue de formuler des propositions pour assurer la diversification et l'expansion du commerce intérieur et du commerce extérieur des pays membres du Comité. On accordera une attention particulière aux possibilités offertes par le système généralisé de préférences.

M. Catastrophes naturelles

Il est proposé de réaliser des études en vue de mettre en place un réseau sous-régional de systèmes d'alerte avancée en coordonnant et en organisant l'utilisation de tous les renseignements fournis par les moyens d'information, les services météorologiques, les services de télécommunications, les opérateurs de radio privés et les organisations de secours.

Un programme de travail a été approuvé dans les domaines suivants:

- E. Santé publique
- F. Enseignement et culture
- J. Aménagement des régions côtières

E. Santé publique

On étudiera l'assistance proposée par l'Organisation panaméricaine de la santé à la réunion interorganisations pour élaborer un programme régional répondant aux priorités du Comité et l'on maintiendra des contacts étroits avec le nouveau bureau du FISE à la Jamaïque afin de pouvoir présenter aux gouvernements membres de recommandations concrètes.



F. Enseignement et culture

Certains aspects de l'enseignement et la culture, à savoir l'enseignement des langues, la collaboration entre les universités et les organismes de recherche et l'éducation des adultes, sont étudiés à la section A, intitulée Coopération technique entre les pays antillais.

On accordera un appui au projet de l'UNESCO relatif à un système d'introduction d'innovations éducatives dans la région des Antilles.

J. Aménagement des régions côtières

En ce qui concerne l'aménagement des régions côtières, le Comité a demandé que soient effectuées des recherches sur l'érosion des plages et la sédimentation, l'utilisation des marais et des terres inondées, la promotion des loisirs, du tourisme et de la pêche ainsi que la protection des zones côtières. Le secrétariat prévoit, dans un premier temps, de faire réaliser des enquêtes sur place, après quoi un groupe d'experts se réunira pour recommander la réalisation de projets concrets dans des domaines particuliers.

Le Bureau pour l'économie et la technologie des océans du secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mène actuellement des travaux sur l'aménagement des zones côtières. En outre, l'UNESCO pourrait organiser une mission s'occupant de la même question. Les travaux du Bureau et la mission contribueront à l'exécution du programme de travail. Il est cependant indispensable que le secrétariat dispose d'un expert pour organiser et coordonner les activités dans ce domaine.

## II. AUTRES FONCTIONS DU BUREAU DE LA CEPAL POUR LES CARAIBES

- A. Le Bureau continuera à participer à l'analyse des tendances économiques dans chaque pays et dans l'ensemble de la région en vue de l'élaboration de l'Estudio económico. On envisage de traiter un plus grand nombre de questions dans le document E/CEPAL/CDCC/15 et de le mettre à jour.
- B. Le Bureau collabore avec plusieurs services organiques du Bureau de la CEPAL à Santiago pour des projets de caractère régional (Amérique latine). Parmi ceux-ci, on peut citer l'examen et l'évaluation de la Stratégie internationale du développement et les études relatives à l'énergie. Le Bureau continuera à offrir assistance et soutien aux autres organes de l'ONU et aux institutions spécialisées dans leurs travaux.
- C. Il continuera à fournir le cas échéant des services consultatifs aux pays et territoires qui en font la demande.
- D. Le Bureau poursuivra sa collaboration avec les organismes régionaux d'intégration - CARICOM, Marché commun des Antilles orientales, Association sucrière des Indes occidentales - et les aidera à mener à bien des études et des projets particuliers. A ce titre, le Bureau participe aux réunions techniques et ministérielles.
- E. On poursuivra les travaux entrepris dans le cadre du projet intitulé "Formulation d'un programme sous-régional concernant l'énergie", dont il est fait mention au Programme de travail du Comité. On établit actuellement un document relatif aux ressources énergétiques et à l'utilisation de l'énergie dans les pays membres du Comité.
- F. L'exécution du Programme sur les ressources naturelles débutera au début de 1978 par le rassemblement et l'évaluation de toutes les données disponibles sur les ressources minérales des pays membres du Comité.
- G. On envisage d'entreprendre la publication de bulletins statistiques sur la région.

### III. AUTRES ACTIVITES

#### Projet CEPAL/PNUE sur la gestion de l'environnement dans la région des Caraïbes

On a lancé un projet commun CEPAL/PNUE, qui doit durer deux ans, portant sur l'élaboration d'un programme d'action en vue d'assurer une saine gestion de l'environnement dans l'ensemble de la région des Caraïbes. Dans un premier temps, on envisage de recueillir et d'analyser des données sur l'état de l'environnement et d'en faire la synthèse, notamment d'identifier les activités et les phénomènes qui ont des répercussions sur l'environnement, et de déterminer les lacunes des connaissances actuelles. Ensuite, on s'efforcera d'évaluer les ressources humaines et institutionnelles dont dispose la région et celles dont elle aurait besoin pour résoudre les problèmes d'environnement et de formuler des directives pour organiser des travaux interdisciplinaires. Enfin, on examinera les mesures déjà prises pour résoudre les problèmes qui se posent, et celles qui sont à prendre aux niveaux national et international, et l'on proposera des mécanismes appropriés pour la coordination et l'application des mesures prises ou prévues, dans ce domaine, au sein du système des Nations Unies.

En dernier lieu, on s'efforcera, en coopération avec les gouvernements intéressés, les organes de l'ONU, ainsi que les organisations gouvernementales internationales et les organisations non gouvernementales, d'élaborer dans le cadre du projet un programme d'action qui sera soumis à une conférence intergouvernementale des pays de la région des Caraïbes, tenue au niveau le plus élevé possible.

#### Sociétés transnationales

On donnera suite à l'offre de l'UNESCO d'effectuer une mission préliminaire pour étudier l'influence des sociétés transnationales sur le développement économique et social de la sous-région et on essaiera autant que possible de la faire bénéficier de l'appui du Centre sur les sociétés transnationales et du siège de la CEPAL.

RESUME

Calendrier des réunions pour 1977-1978

Outre les réunions spécialisées proposées à La Havane et figurant dans le rapport de la première session du Comité (E/CEPAL/CDCC/8/Rev.1), le secrétariat suggère aux gouvernements membres d'organiser deux nouvelles réunions et leur demande de prendre une décision sur le lieu, la date, les participants et le financement nécessaire de toutes les réunions prévues.

1. Réunion d'experts - bibliothécaires et documentalistes

Les documents E/CEPAL/CDCC/16/Rev.1 et E/CEPAL/CDCC/19 (section I) contiennent des renseignements sur le Centre de documentation qui a été créé au secrétariat du Comité. On estime nécessaire de convoquer une réunion régionale en vue d'arrêter les détails concernant l'orientation et le domaine d'activité du Centre.

2. Réunion d'experts sur les barrières linguistiques

On trouvera dans le document E/CEPAL/CDCC/19 (section II) des détails sur les mesures et programmes adoptés pour surmonter les barrières linguistiques. Après une évaluation préliminaire des besoins, il est proposé de réunir une vingtaine d'experts qui donneront leur avis sur les méthodes pédagogiques à utiliser pour des groupes linguistiques donnés.

Annexe 2

LISTE DE NOUVELLES PROPOSITIONS

Présentées par les gouvernements des pays membres  
à la deuxième session du Comité

1. Création d'un centre d'enseignement de l'anglais, de l'espagnol et du français et de recherche culturelle sur les pays des Caraïbes.
2. Projet de création d'un centre de formation du personnel chargé de l'aménagement des ressources côtières.
3. Etablissement d'un centre régional de matériel génétique amélioré pour la production agricole.
4. Création d'un institut de recherche sur l'utilisation de la canne à sucre et de ses sous-produits pour la production d'aliments, de viande et de lait, de combustibles et d'engrais dans la région des Caraïbes.
5. Proposition en vue de la promotion du tourisme régional.
6. Rôle de la science et de la technique dans le développement.
7. Festival artistique biennal des Caraïbes.
8. Centre régional pour la restauration et la production de microfilms dans les Caraïbes et en Amérique centrale.
9. Projet de création d'un institut des ressources minérales et en hydrocarbures existant dans les Caraïbes.
10. Possibilités de coopération sous-régionale en matière de projets de recherche appliquée et d'assistance technique au secteur industriel.
11. Variétés naines de canne à sucre.

Annexe 3

DECLARATION DE SAINT-DOMINGUE

Les pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes, réunis à Saint-Domingue (République Dominicaine) à l'occasion de la deuxième session du Comité, décident:

1. De réaffirmer la validité des postulats et principes qui devraient guider le Comité, conformément à la Déclaration constitutive du Comité adoptée à La Havane le 4 novembre 1975.

2. De coordonner leur action pour intensifier encore leurs efforts de développement économique et social et pour favoriser les changements de structure que celui-ci exige.

3. D'orienter leur action dans l'esprit du nouvel ordre économique mondial en vue d'adopter des positions communes et de jeter ainsi les bases de relations économiques internationales à la fois justes et équitables pouvant favoriser le développement harmonieux, intégré et indépendant des pays de la sous-région.

4. D'adopter des politiques communes afin de défendre les prix de leurs produits de base et de leurs matières premières sur les marchés internationaux, et de renforcer les mesures prises à cette fin en s'efforçant de soutenir les associations de producteurs qui existent déjà dans la région ou qui seront créées pour poursuivre ces objectifs.

5. D'accorder leur appui au Système économique latino-américain (SELA), en contribuant à renforcer son programme de travail et sa capacité de négociation avec d'autres Etats ou groupes d'Etats, afin d'identifier les intérêts de la sous-région des Caraïbes à ceux du reste de l'Amérique latine et de favoriser des échanges plus importants entre les pays qui en font partie et, en outre, de soutenir l'action entreprise par la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

6. De rechercher des formules assurant une utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières des Caraïbes de façon à répondre aux besoins des pays de la sous-région en matière de développement individuel et collectif.

7. De réaffirmer le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et les activités économiques des pays des Caraïbes.

8. De réaffirmer la volonté politique de participer activement à la réalisation de programmes de coopération horizontale entre pays en développement, tant en Amérique latine qu'entre cette région et d'autres régions en développement du monde, et ce dans leur intérêt propre et pour le bien de leur population.

9. De continuer à renforcer les plans de coopération pour la sous-région, tout en respectant les systèmes économiques et sociaux différents qui s'y trouvent.

Annexe 4

INCIDENCES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

En ce qui concerne les incidences financières que peut avoir le point 10 de l'ordre du jour, le secrétariat tient à souligner les points suivants:

1. Réunions

Le Comité a approuvé la convocation de deux réunions:

- a) Une réunion consacrée à la question des barrières linguistiques;
- b) Une réunion de bibliothécaires et documentalistes.

Le Comité a décidé de solliciter l'assistance de l'UNESCO pour les réunions susmentionnées. En outre, pour essayer d'appliquer les décisions pertinentes du Comité sur la coopération horizontale et l'utilisation des compétences régionales, il est proposé de demander aux gouvernements membres de fournir certains services de conférence, en particulier des services de traduction et d'interprétation. A supposer qu'on obtienne le concours de l'UNESCO et des gouvernements des pays membres et qu'on puisse compter sur l'appui habituellement fourni par le gouvernement hôte, on estime à environ 12 500 dollars le coût de chaque réunion pour la CEPAL. Ces deux réunions sont prévues pour septembre et novembre 1977.

Le Comité est convenu qu'il faudrait procéder à des consultations pour déterminer s'il y a lieu de convoquer une réunion sur la science et la technique. Dans l'affirmative, cette réunion se tiendrait au début de 1978. En conséquence, les demandes de crédits nécessaires seront établies et présentées par les voies habituelles et conformément aux règles et règlements en vigueur afin d'être inscrites au budget de l'Organisation des Nations Unies. Il est par ailleurs proposé de demander à l'Organisation des Nations Unies de fournir des services de consultants pour établir la documentation générale et technique en vue de la réunion. Etant donné que le Comité a décidé que son secrétariat procéderait à des consultations avec les gouvernements des pays membres, il faudra financer aussi les frais de voyage.



2. Personnel

Le Comité est convenu de créer au secrétariat un groupe de la science et de la technique et de rendre le Centre de documentation des Caraïbes tout à fait opérationnel; à cette fin, il faudra recruter le personnel supplémentaire ci-après:

a) Science et technique

- |                          |         |
|--------------------------|---------|
| 1 administrateur         | - P-5   |
| 1 assistant de recherche | - G-6   |
| 1 sténographe            | - G-3/4 |

b) Centre de documentation des Caraïbes

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| 1 documentaliste/bibliothécaire | - P-2/3 |
| 1 documentaliste assistant      | - G-6   |
| 1 sténographe                   | - G-3/4 |

Le Comité a également décidé de prévoir au secrétariat un poste de traducteur français (P-2/3).

3. Frais de voyage

Le Comité a estimé qu'il faudrait assurer une coopération plus active entre le secrétariat et les pays membres en ce qui concerne les activités, les réunions et les sessions du Comité; il convient donc de prévoir à cet effet des frais de voyage supplémentaires.

4. Mesures à prendre

Conformément aux règles et règlements en vigueur, il est proposé de demander l'ouverture des crédits supplémentaires susmentionnés à la session de 1977 de l'Assemblée générale.

Annexe 5

LISTE DES PARTICIPANTS

1. Etats membres du Comité

BARBADE

Chef de la délégation: Leroy Roach

CUBA

Chef de la délégation: Isidoro Malmierca Peoli, Ministre des affaires étrangères

Membres de la délégation: José Viera Linares, Carlos M. Salsamendi, Eduardo Delgado, Osvaldo Cárdenas, Ramiro León Torras, Abelardo Moreno Fernández, Miriam Fernández

GRENADE

Chef de la délégation: Franklin Dolland, Ministre du travail, de la promotion de la jeunesse et du financement du capital

Membres de la délégation: Florence Rapiet, Fabian Redhead

GUYANE

Chef de la délégation: Frank Campbell, Ambassadeur à La Havane

Membre de la délégation: Deryck Small

HAITI

Chef de la délégation: Louis Jadotte

Membre de la délégation: Daphnis Jean Dominique

JAMAÏQUE

Chef de la délégation: Derick R. Heaven, Ministre adjoint, Secrétaire aux affaires étrangères

Membres de la délégation: Trevor Harker, Raymond O. Wolfe

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Chef de la délégation: Ramón Emilio Jiménez, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères

Membres de la délégation: Milton Messina, Angel Miolán, Licelott Marte de Barrios, José Nicolás Almánzar, Fernando Mangual, Homero Hernández, Fabio Herrera Cabral, Antonio Fernández Spencer, Juan Tomás Mejía Feliú, Bernardo Vega, Pablo Rodríguez Núñez, Ramón Albuquerque, Idelisa B. de Calventi, Ivelisse Russo, Dolores Liz Castellanos, Nelly Biaggi, Colombina Canario, Ezequiel García, Pedro Germán, Juan Luis Marte, Eduardo García Michel, Miriam de Campusano, José Rafael Rodríguez, José R. Gómez, Roberto Martínez, Fernando Periche

SURINAM

Chef de la délégation: Bruma Eduard, Ministre des affaires économiques

Membre de la délégation: Naraim Hubert

TRINITE-ET-TOBAGO

Chef de la délégation: Christopher Roy Thomas

Membre de la délégation: Annette Gonzales

2. Membres associés de la Commission

BELIZE

Chef de la délégation: George Price, Premier Ministre et Ministre des finances et de la planification économique

Membres de la délégation: Gilbert Graham, Edmund Marshalleck

ETATS ASSOCIES DES INDES OCCIDENTALES

Chef de la délégation: Augustus Compton, Secrétaire exécutif du Conseil des ministres

3. Observateurs

ANTILLES NEERLANDAISES

Chef de la délégation: Richard F. Pieterella, Ministre des affaires économiques

Membres de la délégation: E.J. Morkos, Doedo Veenhuizen

4. Autres organisations intergouvernementales des Caraïbes

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

Joseph Tyndall

Banque de développement des Caraïbes

Eric Armstrong

Marché commun des Antilles orientales

George Williams

5. Système des Nations Unies

A. Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Département des affaires économiques et sociales

Jane Weidlund (Bureau de la coopération technique)

Antonio J. Uy

Service de l'information

Raúl Trejos

B. Autres organes de l'ONU

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE)

Fritz Lhérisson

Juan Luis Meza

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Radomiro Tomic

Centre CNUCED/GATT du commerce international

Frederick Glover

José Luis Llacuna

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Arón José Aizenstat

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Gabriel Valdés

Enrique C. Ezcurra

Michel Potashnik

Eugenio Ortega

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Noel J. Brown

Trevor Boothe

C. Institutions spécialisées

Organisation internationale du Travail (OIT)

Zin Henry

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Pedro Moral López

Carlos Wirth

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

George Young

Fernando Laredo

Gustavo Malek

César Fernández Moreno

Organisation panaméricaine de la santé/Organisation mondiale de la santé (OPS/OMS)

Sumedha Khanna

Silvio Gómez

Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)

Alexandre Nowicki

Bernard Gouveia

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Roberto Stewart

Enrique Pérez Castro

Union postale universelle (UPU)

Kenneth Fowler

Union internationale des télécommunications (UIT)

Lawrence Jones

D. Système de la CEPAL

Commission économique pour l'Amérique latine

Enrique V. Iglesias

Jorge Viteri

Oscar J. Bardeci

Silbourn Clarke

Hamid Mohamed

Jean Casimir

Peter Wickenden

Marta Boeninger

Juana Eyzaguirre

Institut latino-américain de planification économique et sociale (ILPES)

Jorge Israel

Annexe 6

LISTE DES DOCUMENTS

- |                       |   |
|-----------------------|---|
| E/CEPAL/CDCC/10       | - Ordre du jour provisoire  |
| E/CEPAL/CDCC/10/Add.1 | - Ordre du jour provisoire annoté   |
| E/CEPAL/CDCC/11       | - Réunion interorganisations sur la coordination en vue de l'exécution du Programme de travail du Comité de développement et de coopération des Caraïbes  |
| E/CEPAL/CDCC/11/Add.1 | - Réunion interorganisations sur la coordination en vue de l'exécution du Programme de travail du Comité de développement et de coopération des Caraïbes. Activités particulières: propositions présentées par les organismes |
| E/CEPAL/CDCC/11/Add.2 | - Activités particulières mises au point par les organismes   |
| E/CEPAL/CDCC/11/Add.3 | - Services consultatifs de planification du développement   |
| E/CEPAL/CDCC/12       | - Examen des activités entreprises depuis la première session du Comité   |
| E/CEPAL/CDCC/13       | - Statistiques agricoles des pays des Caraïbes - août 1976  |
| E/CEPAL/CDCC/14       | - Avant-projet de répertoire des associations de producteurs, négociants et exportateurs de produits de l'agriculture et de l'élevage des pays des Caraïbes - 1976  |
| E/CEPAL/CDCC/15       | - Activité économique - 1975 - Pays de la Communauté des Caraïbes   |
| E/CEPAL/CDCC/16/Rev.1 | - Centre de documentation des Caraïbes  |
| E/CEPAL/CDCC/17       | - Etat d'avancement des travaux préparatoires aux réunions autorisées à la première session du Comité   |
| E/CEPAL/CDCC/18       | - Programme des activités proposées jusqu'à la troisième session du Comité  |
| E/CEPAL/CDCC/19       | - Programme commun CEPAL/UNESCO   |
| E/CEPAL/CDCC/19/Add.1 | - Proposition commune CEPAL/OACI en vue d'une étude des transports aériens dans les pays membres du Comité  |

- E/CEPAL/CDCC/19/Add.2 - Programme commun PNUE/CEPAL pour une saine gestion de l'environnement dans la région des Caraïbes au sens large du terme
- E/CEPAL/CDCC/19/Add.3 - Programme commun CEPAL/UNESCO  
Note supplémentaire sur le Centre de documentation des Caraïbes
- E/CEPAL/CDCC/20 - Conclusions et recommandations des réunions régionales de la CEPAL et leur application dans la région desservie par le Comité



1

2

3

4

